

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Nitram®
Nom IUPAC	: Nitric acid ammonium salt
Numéro CE	: 229-347-8
n° CAS	: 6484-52-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119490981-27
Formule brute	: NH ₄ .NO ₃
Synonymes	: Ammonium(I) nitrate (1:1) / Nitric acid ammonium salt / Nitric acid, ammonium salt / Nitric acid ammonium salt (1:1) / Ammonium nitrates / Ammoniumnitrate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Fertilisant

Titre	Descripteurs d'utilisation
Usage professionnel (Réf. SE: 2)	SU1, SU2a, SU10, SU19, SU23, PC11, PC12, PC37, PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC11, PROC15, PROC19, ERC8b, ERC8e
Fabrication de substances (Réf. SE: 1)	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15, ERC1

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir section 16

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

 UNIFERT FRANCE
 Z.I DES EAUX BLANCHES
 34200 SETE
 T: +33 (0) 4 67 43 33 81
 F: +33 (0) 4 67 48 81 75
 E: unifert@unifert.fr
1.4. Numéro d'appel d'urgence

 Numéro d'urgence : +33 (ORFILA: 01 45 42 59 59 (24h)
 +33 (0) 1235 239 670 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

 Matières solides comburantes, Catégorie 3 H272
 Catégorie 2 - Lésions oculaires graves/Irritation H319

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS03

GHS07

CLP Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P220 - Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles
P221 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles/...
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom : Nitrate d'ammonium
n° CAS : 6484-52-2
Numéro CE : 229-347-8

Nom	Identificateur de produit	%
Magnesium nitrate	(n° CAS) 10377-60-3 (Numéro CE) 233-826-7 (N° REACH) 01-2119491164-38	< 1,2

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélange

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Voie d'exposition improbable. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Méthémoglobinémie.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Arroser avec beaucoup d'eau. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Dry chemical is not recommended. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Oxidizer. Could ignite combustibles (wood, paper, oil, clothing, etc.).
- Danger d'explosion : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. Peut aggraver un incendie; comburant.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes d'azote. Dégagement possible de fumées toxiques. Ammoniac. Amines.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
- Equipements de protection des pompiers : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2.
- Procédures d'urgence : Immediately contact emergency personnel. Évacuer la zone. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Mesures antipoussières : Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. Ventiler mécaniquement la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2.
- Procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évacuer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
- Procédés de nettoyage : Ne pas absorber avec du papier, des chiffons ou d'autres matériaux combustibles. Conserver le produit récupéré pour recyclage ultérieur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut aggraver un incendie; comburant.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart matières combustibles. Ne pas fumer. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les poussières. Éviter la chaleur et le soleil direct.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver mains soigneusement après manipulation. Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire.
Matières incompatibles	: Agents réducteurs. Acides. Bases fortes. matières combustibles. Métaux en poudre. chromates, par exemple, chromate de potassium, dichromate de sodium ou de potassium. Zinc. Cuivre.
Chaleur et sources d'ignition	: Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Matériaux d'emballage	: polypropylène. PE (polyéthylène). Eviter : cuivre. Zinc.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nitram® (6484-52-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Des effets systémiques, par voie cutanée - à long terme	21,3 mg/kg de poids corporel/jour
Des effets systémiques, par inhalation - à long terme	37,6 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Des effets systémiques, par voie orale - à long terme	12,8 mg/kg de poids corporel/jour
Des effets systémiques, par inhalation - à long terme	11,1 mg/m ³
Des effets systémiques, par voie cutanée - à long terme	12,8 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,45 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,045 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	4,5 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	18 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.
Équipement de protection individuelle	: Lunettes de sécurité. Gants. Dégagement de poussières: masque antipoussière.
Vêtements de protection - sélection du matériau	: Porter un vêtement de protection approprié. EN 14605
Protection des mains	: En cas de contact avec le produit fondu : Gants isolants. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. EN 407
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité. DIN EN 166
Protection des voies respiratoires	: Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. Demi-masque filtrant (DIN EN 149). appareil avec filtre à particules (EN 143). EN 405



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Blanc. transparent.
odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Acide
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 169 °C @ 1013hPa
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 210 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: >= 210 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable.
Pression de vapeur	: Négligeable.
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,72 g/cm ³ @ 20°C
Solubilité	: l'eau: > 100 g/l
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant. Oxidizer. Could ignite combustibles (wood, paper, oil, clothing, etc.).

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs. Acides. alcalis. Matières combustibles. Métaux pulvérulents. chromates, par exemple, chromate de potassium, dichromate de sodium ou de potassium. Zinc. Cuivre. Alliages de cuivre. Chlorates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote. Ammoniac. Amines.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Nitram® (6484-52-2)

DL50 orale rat > 5000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

Nitram® (6484-52-2)	
DI 50 cutanée rat	2980 mg/kg
Magnesium nitrate (10377-60-3)	
DL50 orale rat	5440 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: acide
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: acide
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Nitram® (6484-52-2)	
NOAEL (oral, rat)	> 1500 mg/kg de poids corporel
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Nitram® (6484-52-2)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 256 mg/kg de poids corporel/jour
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nitram® (6484-52-2)	
CL50 poisson 1	447 mg/l 48h
CL50 autres organismes aquatiques 1	490 mg/l
EC50 72h algae 1	1700 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Nitram® (6484-52-2)	
Persistance et dégradabilité	Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nitram® (6484-52-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Nitram® (6484-52-2)	
Mobilité dans le sol	Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (toutes les modes) : 2067

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (toutes les modes) : ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Toutes les modes

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 5.1

Étiquettes de danger (ADR) : 5.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : O2

Disposition spéciale (ADR) : 186, 306, 307

Quantités limitées (ADR) : 5kg

Quantités exceptées (ADR) : E1

Catégorie de transport (ADR) : 3

Danger n° (code Kemler) : 50

Panneaux oranges :



Tunnel Code de restriction (ADR) : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 186, 306, 307, 900, 967

Quantités limitées (IMDG) : 5 kg

Quantités exceptées (IMDG) : E1

N° FS (Feu) : F-H

N° FS (Déversement) : S-Q

Catégorie de chargement (IMDG) : C

Propriétés et observations (IMDG) : Cristaux, granules ou granulés. Entièrement ou partiellement soluble dans l'eau. Les partisans de la combustion. Un incendie majeur à bord d'un navire transportant ces substances peut entraîner un risque d'explosion en cas de contamination (par exemple par le mazout) ou fort confinement. Une détonation adjacente peut également comporter un risque d'explosion. Si chauffé fortement, se décomposent en dégageant des gaz et des gaz qui soutiennent la combustion toxiques. Transport de nitrate d'ammonium susceptible d'auto-échauffement suffisant pour amorcer la décomposition est interdite.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

N° GSMU : 140

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y546

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 559

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 563

Dispositions spéciales (IATA) : A64, A79, A89

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : O2

Dispositions spéciales (ADN) : 186, 306, 307

Quantités limitées (ADN) : 5 kg

Quantités exceptées (ADN) : E1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : O2

Dispositions spéciales (RID) : 186, 306, 307

Quantités limitées (RID) : 5kg

Quantités exceptées (RID) : E1

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Nitram® n'est pas sur la liste Candidate REACH

Nitram® n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Coté sur l'AICS (l'inventaire australien des substances chimiques)

Coté à la canadienne DSL (Liste intérieure Substances) des stocks

Répertoriés à l'inventaire des substances chimiques existantes (IECSC)

Coté sur l'inventaire EINECS CEE (inventaire européen des substances commerciales existantes) des substances

Coté sur l'ENCS japonais (existantes et nouvelles substances chimiques) des stocks

Coté à la Corée ECL (Liste des substances chimiques existantes) des stocks

Cotée sur la Nouvelle-Zélande - Inventaire des substances chimiques (NZIoC)

Répertoriés à l'inventaire des produits et substances chimiques (PICCS)

Coté à la TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act)

Listed on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)

Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance
voir le scénario d'exposition ci-joint

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

	CAS - Chemical Abstracts Service
	CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage
	EC: Communauté Européenne
	GHS - Système général harmonisé
	REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
	Valeur Limite TLV-Threshold
	STEL limite d'exposition à court terme-
	vPvB - très persistantes et très bioaccumulables
DNEL	Dose dérivée sans effet
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
EC50	Concentration médiane effective
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé

Autres informations

: Les informations sur cette fiche n'est pas une spécification et ne garantit pas les propriétés spécifiques. L'information est destiné à fournir des connaissances générales à la santé et la sécurité sur la base de notre connaissance de la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit. Elle n'est pas applicable aux utilisations inhabituelles ou non standard du produit ou lorsque l'instruction ou recommandations ne sont pas suivies. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Catégorie 2 - Lésions oculaires graves/Irritation
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
ERC1	Fabrication de substances
ERC8b	Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
ERC8e	Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
PC11	Explosifs
PC12	Engrais
PC37	Produits chimiques de traitement de l'eau
PROC1	Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC14	Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire
PROC19	Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
SU1	Agriculture, sylviculture, pêche
SU10	Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU19	Bâtiment et travaux de construction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

SU23	Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
SU2a	Industries minières (y compris industries offshore)

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

Annexe à la Fiche de Données de Sécurité

Scénario(s) d'exposition du produit

Type de SE	Titre SE
Travailleur	Fabrication de substances
Travailleur	Usage professionnel

1. Scénario d'exposition 1

Fabrication de substances

Réf. SE: 1
Type de SE: Travailleur

Descripteurs d'utilisation	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 ERC1
Processus, tâches, activités pris en compte	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac)
Méthode d'évaluation	modèle- ECETOC TRA utilisé

2. Conditions d'exploitation et mesures de gagement des risques

2.1.1 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1)

PROC1	Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	
Propriétés du produit		
Concentration de la substance dans le produit	100 %	
Empoussièrément	Solide, faible empoussièrément	
Conditions opératoires		
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	paume de la main (240 cm ²)
Mesures de management du risque		
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Utilisation dans des processus fermés	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.2 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC2)

PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	
Propriétés du produit		
Concentration de la substance dans le produit	100 %	
Empoussièrément	Solide, faible empoussièrément	
Conditions opératoires		
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
	Intérieur	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	paumes des deux mains (480 cm ²)
--	--	--

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Utilisation dans un processus fermé en permanence avec une exposition occasionnelle contrôlée	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.3 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC3)

PROC3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
-------	--

Propriétés du produit

Concentration de la substance dans le produit	100 %
Empoussièremement	Solide, faible empoussièremement

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	paume de la main (240 cm ²)

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). d'exposition contrôlée occasionnelle	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.4 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC4)

PROC4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
-------	--

Propriétés du produit

Concentration de la substance dans le produit	100 %
Empoussièremement	Solide, faible empoussièremement

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	Two hands face (480 cm ²)

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Semi-closed process with occasional controlled exposure	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

2.1.5 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8a)

PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	
Propriétés du produit		
Concentration de la substance dans le produit	100 %	
Empoussièrément	Solide, faible empoussièrément	
Conditions opératoires		
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	deux mains (960 cm ²)
Mesures de management du risque		
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.6 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8b)

PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	
Propriétés du produit		
Concentration de la substance dans le produit	100 %	
Empoussièrément	Solide, faible empoussièrément	
Conditions opératoires		
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	deux mains (960 cm ²)
Mesures de management du risque		
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Semi-closed process with occasional controlled exposure	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.7 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC9)

PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	
Propriétés du produit		
Concentration de la substance dans le produit	100 %	
Empoussièrément	Solide, faible empoussièrément	
Conditions opératoires		
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	paumes des deux mains (480 cm ²)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Semi-closed process with occasional controlled exposure	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.8 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC14)

PROC14	Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	
Propriétés du produit		
Concentration de la substance dans le produit	100 %	
Empoussièrément	Solide, faible empoussièrément	
Conditions opératoires		
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	paumes des deux mains (480 cm ²)

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.9 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC15)

PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	
Propriétés du produit		
Concentration de la substance dans le produit	100 %	
Empoussièrément	Solide, faible empoussièrément	
Conditions opératoires		
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	One hand face (240 cm ²)

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

3. Estimation de l'exposition et référence de la source

3.1. Health

Long terme - effets systémiques						
DNEL	Inhalation.: 37,6 mg/m ³ Contact avec la peau: 21,3 mg/kg de poids corporel/jour					
Scénario contribuant	exposition par inhalation mg/m ³	RCR	Exposition par voie dermal mg/kg de poids corporel/jour	RCR	Total RCR	Méthode d'évaluation
PROC1	0,01	0,000	0,003	0,000	0,000	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC2	0,01	0,000	0,137	0,006	0,006	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC3	0,1	0,003	0,069	0,003	0,006	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC4	0,5	0,013	0,686	0,032	0,045	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC8a	0,5	0,013	1,371	0,064	0,077	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC8b	0,1	0,003	1,371	0,064	0,067	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC9	0,1	0,003	0,686	0,032	0,035	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC14	0,1	0,003	0,343	0,016	0,019	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC15	0,1	0,003	0,034	0,002	0,005	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé

3.2. Environnement

4. ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

4.1. Health

Guide - Santé	les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire
---------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

4.2. Environnement

Guide - Environnement	Non requis
-----------------------	------------

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Autres conseils de bonne pratique	Bon niveau d'hygiène personnelle. Confinement approprié
-----------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

1. Scénario d'exposition 2

Usage professionnel

Réf. SE: 2
Type de SE: Travailleur

Descripteurs d'utilisation	SU1, SU2a, SU10, SU19, SU23 PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC11, PROC15, PROC19 PC11, PC12, PC37 ERC8b, ERC8e
Processus, tâches, activités pris en compte	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac)
Méthode d'évaluation	modèle- ECETOC TRA utilisé

2. Conditions d'exploitation et mesures de gagement des risques

2.1.1 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1)

PROC1	Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	
Propriétés du produit		
Concentration de la substance dans le produit	100 %	
Empoussièremment	Solide, faible empoussièremment	
Conditions opératoires		
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	One hand face (240 cm ²)
Mesures de management du risque		
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	utilisation autorisée que dans un système fermé	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.2 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC2)

PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	
Propriétés du produit		
Concentration de la substance dans le produit	100 %	
Empoussièremment	Solide, faible empoussièremment	
Conditions opératoires		
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	paumes des deux mains (480 cm ²)
Mesures de management du risque		
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Utilisation dans un processus fermé en permanence avec une exposition occasionnelle contrôlée	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.3 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC3)

PROC3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
-------	--

Propriétés du produit

Concentration de la substance dans le produit	100 %
Empoussièremment	Solide, faible empoussièremment

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	paume de la main (240 cm ²)

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). d'exposition contrôlée occasionnelle	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.4 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC5)

PROC5	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
-------	---

Propriétés du produit

Concentration de la substance dans le produit	100 %
Empoussièremment	Solide, faible empoussièremment

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	paumes des deux mains (480 cm ²)

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.5 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8a)

PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
--------	--

Propriétés du produit

Concentration de la substance dans le produit	100 %
Empoussièremment	Solide, faible empoussièremment

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	deux mains (960 cm ²)

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.6 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8b)

PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
--------	--

Propriétés du produit

Concentration de la substance dans le produit	100 %
Empoussièrément	Solide, faible empoussièrément

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	deux mains (960 cm ²)

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Semi-closed process with occasional controlled exposure	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.7 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC9)

PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
-------	---

Propriétés du produit

Concentration de la substance dans le produit	100 %
Empoussièrément	Solide, faible empoussièrément

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	paumes des deux mains (480 cm ²)

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Semi-closed process with occasional controlled exposure	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.8 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC11)

PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
--------	---

Propriétés du produit

Concentration de la substance dans le produit	100 %
Empoussièrément	Solide, faible empoussièrément

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	Deux mains et les poignets supérieurs (1500 cm ²)

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.9 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC15)

PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire
--------	--

Propriétés du produit

Concentration de la substance dans le produit	100 %
Empoussièrément	Solide, faible empoussièrément

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	paume de la main (240 cm ²)

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

2.1.10 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC19)

PROC19	Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
--------	--

Propriétés du produit

Concentration de la substance dans le produit	100 %
Empoussièrément	Solide, faible empoussièrément

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	Intérieur	
	Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	Deux mains et les avant-bras (1980 cm ²)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

Mesures de management du risque

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Ventilation générale	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	Contrôle de l'exposition professionnelle	
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374	(efficacité 90%)
	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité	

3. Estimation de l'exposition et référence de la source

3.1. Health

Long terme - effets systémiques						
DNEL						
		Inhalation.: 37,6 mg/m ³				
		Contact avec la peau: 21,3 mg/kg de poids corporel/jour				
Scénario contribuant	exposition par inhalation mg/m ³	RCR	Exposition par voie dermal mg/kg de poids corporel/jour	RCR	Total RCR	Méthode d'évaluation
PROC1	0,01	0,000	0,003	0,000	0,000	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC2	0,01	0,000	0,137	0,006	0,006	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC3	0,1	0,003	0,069	0,003	0,006	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC5	1	0,027	1,371	0,064	0,091	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC8a	0,5	0,013	1,371	0,064	0,077	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC8b	0,5	0,013	1,371	0,064	0,077	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC9	0,5	0,013	0,686	0,032	0,045	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC11	1	0,027	4,284	0,201	0,228	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC15	0,1	0,003	0,034	0,002	0,005	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé
PROC19	0,1	0,003	2,829	0,133	0,136	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé Contact avec la peau: modèle- ECETOC TRA utilisé

3.2. Environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision – 2.0, 01/03/2016

4. ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES**4.1. Health**

Guide - Santé	les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire
---------------	--

4.2. Environnement

Guide - Environnement	Non requis
-----------------------	------------

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Autres conseils de bonne pratique	Bon niveau d'hygiène personnelle. Confinement approprié
-----------------------------------	---